

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

---

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 2 FÉVRIER 2015

---

La séance est ouverte à 20 heures 40, sous la présidence de M. Jacques MEZARD, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Mes chers Collègues, je vais procéder à l'appel.

Mme AMALRIC Catherine : présente

Mme APCHIN Ginette : présente

M. ASTRUC Jean-Pierre : présent

Mme BENECH Valérie : présente

Mme BENITO Patricia : présente

Mme BIGEON Michèle : présente

M. BRUEL Jean : présent

Mme BRUGERON Angélique : présente

M. BRUNEAU Alain : présent

M. CALMETTE Alain : présent

Mme CHASTEL Christelle : absente, représentée par M. LENTIER Jean-Luc

M. CHAUSI Serge : présent

M. CHAUSY Jean-Marie : absent, représenté par M. PRADAL Gérard

M. CORNET Roland : présent

Mme COSTES Josiane : présente

M. COUDON Alain : présent

Mme COURCHINOUX Agnès : présente

M. CRUEGHE Thierry : absent, suppléé par M. FLAGEL Marc

M. DABERNAT Jean-Pierre : présent

M. DAIX Christian : présent

M. DALL'AGNOL Xavier : présent

M. DELAMAIDE Charly : présent

M. DELPUECH Guy : présent

Mme DELPUECH Geneviève : présente

M. ESTIVAL Jean-Pierre : absent, représenté par M. BRUNEAU Alain

M. FABRE Daniel : présent

M. FABRE Philippe : absent, représenté par M. GODBARGE Frédéric

Mme FLEY Claudine : absente, représentée par M. MATHONIER Pierre

M. FLORY Daniel : présent

M. FRÉCHOU Stéphane : présent

Mme GARDES Nathalie : absente, représentée par M. FABRE Daniel

M. GASTON Christian : présent

Mme GINEZ Bernadette : présente

M. GODBARGE Frédéric : présent

M. GRANIER Philippe : présent

Mme GREIVELDINGER Valérie : absente, représentée par M. MOINS Jean-Antoine

M. JUILLARD Georges : absent, représenté par Mme LAUBIE Paulette

Mme LABLANQUIE Michelle : présente

Mme LACHAIZE Sylvie : présente

Mme LADRAS Evelyne : présente  
 Mme LAUBIE Paulette : présente  
 M. LENTIER Jean-Luc : présent  
 Mme LOUBEYRE Nicole : présente  
 Mme LOURS Marie-Pierre : présente  
 M. MADAMOUR Patrick : absent  
 M. MANHES Henri : présent  
 M. MARCASTEL Géraud : présent  
 Mme MARIOU Sylvie : présente  
 Mme MARTINEZ-SEVERAC Jacqueline : présente  
 Mme MARTY Florence : présente  
 M. MATHONIER Pierre : présent  
 M. MAURÉ Roger : absent, suppléé par M. FERRADOU Patrick  
 Mme MAUREL Magali : absente, représentée par Mme Florence MARTY  
 M. MAURS Philippe : présent  
 M. MÉZARD Jacques : présent  
 M. MOINS Jean-Antoine : présent  
 M. NICOLAS Jean-Paul : présent  
 M. PAGIS René : présent  
 M. PAPON Daniel : présent  
 M. PESTRINAUX Christophe : présent  
 M. PICARD Jean-Pierre : présent  
 M. POULHES Christian : présent  
 M. PRADAL Gérard : présent  
 M. RODIER Jean-François : présent  
 M. ROUME Jean-Pierre : présent  
 M. ROUSSY Michel : présent  
 Mme SOULA Anne : présente  
 M. TIBLE Bernard : présent  
 Mme VALAT Denise : présente  
 M. VIDAL Jean-Louis : présent  
 Merci.

### **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2014**

Sur l'adoption du procès-verbal du Conseil du 12 décembre 2014, y a-t-il des observations ? Il n'y en a point. Il est donc adopté à l'unanimité.

### **ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A**

Nous avons ensuite l'examen groupé des délibérations du groupe A. Y a-t-il des observations ou des demandes d'explications sur les délibérations du groupe A ? Je n'en vois pas. Je mets donc les délibérations aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

## **DÉLIBÉRATION N° 2015/6 : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES PRÉCÉDÉ DE LA PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT**

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je vous propose d'attaquer cette réunion par le Débat d'Orientations Budgétaires. Vous avez reçu l'ensemble des deux rapports les plus complets possibles. Je ne vais donc pas vous en infliger la lecture. Nous avons essayé de vous donner le maximum d'éléments à la fois sur la situation globale au point de vue de l'analyse des éléments financiers nationaux, voire internationaux, et puis bien sûr sur une approche plus locale concernant nos finances. S'il y a des questions sur le rapport lui-même, qui est un peu long puisqu'il fait 28 pages, mais que nous avons essayé de faire le plus complet possible, nous pourrions échanger ou répondre à vos questions.

*(Présentation de documents sur écran)*

En l'absence du Vice-Président en charge des Finances qui a la grippe, je vais essayer de faire une présentation synthétique sur les éléments généraux d'analyse. Et puis, je me reporterai aussi à l'exposé que nous avait fait Michel KLOPFER qui n'était pas forcément très optimiste -pour toutes les collectivités-, mais qui avait l'intérêt de poser les problèmes tels qu'ils doivent l'être, et qui a poursuivi ailleurs ce travail avec moi sur le rapport du Sénat sur les conséquences des baisses de dotations.

Les éléments généraux, c'est une inflation contenue ; elle est même très, très contenue puisqu'on nous l'annonce sur 2015 à 0,5 %, avec une baisse des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne pour soutenir la croissance, et même une baisse considérable puisque nous sommes à un petit peu plus de 0 %, et sur certains éléments nous sommes même à moins. Et puis, il y a la titrisation qui est lancée par la Banque Centrale Européenne sur 1 100 milliards d'euros, le but étant de relancer la machine et de redonner de l'inflation ; ce qui nous démontre aussi chaque année que, si dans certains domaines, les approches mathématiques sont justes, en matière d'économie nous ne sommes pas forcément dans des perspectives très faciles puisqu'à écouter les économistes au fil des années, il est des moments où nous aurions été étonnés de les entendre dire que le but c'était de relancer l'inflation. Mais c'est la vie économique et la vie financière.

Ces éléments, en tout cas, en l'occurrence l'inflation contenue et la baisse des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne, ont un avantage, c'est que cela devrait normalement faciliter les emprunts, et puis vraisemblablement relancer quand même un peu l'économie, encore que nous verrons que cela prendra certainement du temps.

Sur la croissance du PIB faible qui impactera durablement la CVAE, en dehors des sigles, la croissance faible du Produit Intérieur Brut, vous la connaissez ; nous sommes à un niveau un petit peu positif. Ce n'est pas la situation la pire en Europe. D'ailleurs, pour comparer avec ce qui se passe à l'heure actuelle en Allemagne, on se rend compte que c'est vraiment un problème européen qui impactera durablement la CVAE. Je vous rappelle que la CVAE, c'est l'une des ressources fiscales que nous avons. A la suite de la suppression de la Taxe Professionnelle, nous avons hérité de 7 ressources fiscales différentes, dont la Contribution à la Valeur Ajoutée dont on nous expliquait – cela, c'était sous le gouvernement FILLON – que nous allions être très gagnants avec la mise en place de la CVAE, et on nous annonçait une progression à l'époque de 4 % par an. Bon, en fait de progression de 4 % par an sur les recettes, nous voyons que la CVAE est une ressource fiscale dont nous pouvons considérer qu'elle sera stable, en tout cas pour nous. Il y a un certain nombre de collectivités pour lesquelles elle n'est pas stable déjà depuis l'année dernière puisqu'elle est en baisse.

Quand il est indiqué « des salaires encore atones », cela veut dire que les revenus du travail sur le plan général –ce ne sont pas ceux des agents de la Communauté d'Agglomération, ce sont les revenus salariaux en général– ne sont pas en progression globalement, et de ce fait, sur un territoire comme le nôtre, nous percevons un peu moins de Versement de Transport

puisque vous savez que sur les entreprises ayant au moins 9 salariés, le Versement de Transport est de 0,60 % sur les salaires. Si la masse globale des salaires et traitements publics et privés n'est pas en augmentation, notre Versement de Transport n'est pas en augmentation, ce qui ne fait pas les affaires du Vice-Président en charge des Transports.

**M. ROUME.**- Mais je vais me battre pour les salaires, Président.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je provoquais la réponse.

**M. ROUME.**- Je l'avais bien compris.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Et puis, par contre nous avons –c'est la conséquence, mais cela a aussi un caractère logique– des mesures spécifiques qui ont été prises par l'Exécutif en 2014 pour les bas salaires de la Fonction Publique. C'est une mesure de justice, mais qui a des conséquences sur nos collectivités.

En ce qui nous concerne, s'agissant de notre stratégie financière – eux qui, parmi vous, l'ont suivie depuis deux mandats et ceux qui arrivent ont pu le constater– nous avons toujours mis en place les mêmes orientations financières, c'est-à-dire :

- maîtrise des charges et de l'endettement,
- stabilité de la pression fiscale
- et maintien d'un haut niveau d'investissement.

Quand nous regardons ces trois lignes, nous avons la politique de la Communauté d'Agglomération depuis 2001. C'est ce qui nous permet aujourd'hui d'être dans une situation financière saine. J'ai toujours dit qu'elle était forcément fragile, mais elle est saine puisque nous sommes arrivés à maîtriser les charges, l'endettement aussi et nous allons le voir avec les tableaux suivants.

Je rappelle que, depuis 2003, nous n'avons pas augmenté les taux des fiscalités diverses. Je parle de la fiscalité. Quand nous vendons de l'eau, puisque c'est un produit, c'est différent. Mais en tout cas, nos taux de fiscalité sont stables. Quand c'était la Taxe Professionnelle, nous ne l'avons jamais augmentée. Depuis trois ans, que ce soit sur la Taxe d'Habitation ou la CFE, nous n'avons pas augmenté ces taxes. Les seules marges sur lesquelles nous avons un bougé parce que la loi nous le permettait, c'est sur la TASCOM et j'y reviendrai tout à l'heure.

Le maintien d'un haut niveau d'investissement, c'est de faire le maximum pour investir sur le territoire. Nous y reviendrons. C'est d'autant plus important aujourd'hui parce que vous êtes tous des élus locaux, et quand nous voyons les alertes de nos entreprises du bâtiment, de nos artisans et des entreprises de travaux publics, c'est la démonstration qu'il y a un manque d'activité. Je le dis à chacun d'entre vous, dans chacune de vos communes : accélérez les dossiers parce que nos entreprises en ont besoin. C'est indispensable parce qu'il y va vraiment de la vie et de la survie d'un certain nombre d'entreprises, qu'elles soient petites, moyennes ou grandes dans ce secteur-là. L'adage dit : « quand le bâtiment va, tout va », mais s'il va mal, il n'y aura pas que le bâtiment qui ira mal. Accélérez donc vos dossiers, je me permets humblement de vous donner ce conseil. Par rapport à ceux qui demandent à l'État de la DETR, comme l'enveloppe sera, cette année, plus significative, elle sera fléchée sur ceux qui pourront certainement enclencher les travaux le plus rapidement possible. Cela, ce n'est pas un message subliminal, c'est un message pratiquement préfectoral, mais il y a une véritable urgence à accélérer l'investissement.

Sur la gestion stratégique de la dette, j'ai d'abord l'honneur et l'avantage de vous indiquer que nous n'avons pas d'emprunts toxiques, que ce qui vient de se passer sur le franc suisse n'a strictement aucun impact négatif sur la Communauté d'Agglomération car, nous, nous n'avons pas spéculé sur le franc suisse. Je constate d'ailleurs que certains grands spécialistes des finances publiques qui ont joué avec le franc suisse, aujourd'hui, appellent à nouveau à l'aide pour que ceux qui n'ont pas joué viennent à la rescousse, en particulier

dans des départements importants du nord de Paris. La conséquence de la réévaluation du franc suisse par les Suisses, cela va être un milliard d'euros, à comparer à un peu plus de 3 milliards et demi d'euros de baisse de dotations ; c'est dire que ce n'est pas neutre. Moi, cela me fait toujours réagir quand j'entends dire qu'il faut que tout le monde passe à la caisse pour payer les conséquences de ceux qui ont fait des erreurs de gestion. Ils feraient mieux de demander à leurs concitoyens s'ils ont bien géré ou pas et que ceux-là en tirent la conclusion.

Ceci étant dit, nous avons 39 emprunts, c'est-à-dire un de plus qu'en 2013, dont 4 contrats revolving. Nous avons toujours dix établissements prêteurs. Nous avons un taux moyen de la dette à 3,20 %, qui diminue petit à petit et une capacité de désendettement consolidée de 4,8 années ; c'est-à-dire que nous sommes bien dans les clous par rapport aux conseils et aux épures qui sont donnés par les spécialistes des finances publiques. En fait, si nous en avons besoin, s'il faut investir par exemple, nous pourrions remonter un peu ce niveau-là parce qu'on nous conseille d'être au-dessous de 7. Nous pouvons aller à 10 ans sans difficulté ; cela ne veut pas dire qu'il faut le faire, mais cette situation nous permet, le cas échéant, d'emprunter pour faciliter des projets d'investissement.

S'agissant de l'encours de la dette, vous avez les variations entre 2013 et 2014. Sur le Budget Principal, qui est le budget essentiel puisqu'il est trois fois supérieur à celui de l'Assainissement, les variations, c'est - 0,71 % ; sur le Budget de l'Eau, nous avons plus investi par rapport à un certain nombre d'investissements, nous avons emprunté. Pour le reste : nous sommes à + 3,47 % sur l'Assainissement ; sur les TDMA, nous sommes à - 4,11 % ; sur les Campings, nous sommes à - 72,87 %, mais quand vous voyez le montant du capital restant dû, c'est-à-dire 11 000 et quelques euros, cela n'a aucune signification ; sur les Transports Urbains, nous sommes à - 19 %. Ce qui fait qu'au total, nous sommes à + 0,03 %. Cela veut dire que nous sommes vraiment dans une gestion très stable de l'encours de la dette.

Cela, c'est un schéma intéressant, qui résume la situation financière puisque vous avez en marron les charges réelles de fonctionnement, en bleu les produits réels et en vert l'autofinancement, c'est-à-dire l'épargne brute, de 2010 à 2014. Pour que cela marche –ce n'est pas le cas pour tout le monde, mais pour nous cela marche– il faut que la colonne en bleu soit supérieure, et le plus possible, à la colonne marron. Du point de vue comptable, c'est un peu schématisé ; dit de cette façon, c'est simple mais c'est compréhensible.

**M. MATHONIER.**- C'est bien, c'est clair.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Si tout le monde faisait cela, nous serions beaucoup moins dans les difficultés, que ce soit sur le plan national ou européen. Vous voyez que la manière dont nous avons pu gérer l'évolution des charges de fonctionnement par rapport aux produits réels de fonctionnement –cela, c'est tous budgets confondus, ce n'est pas simplement le Budget Principal, vous avez tous les budgets– cela nous laisse un autofinancement, sur 2014, vraisemblablement puisque les comptes ne sont pas encore bouclés, Monsieur le Directeur Général des Services, mais cela le sera bientôt, tous budgets confondus, de 7,75 M€. Pour mémoire, en 2010, nous étions à 7,65. Nous avons eu un pic en 2011, mais sinon nous avons maintenu, malgré les baisses de dotations, cet autofinancement qui est le moyen de faire vivre notre collectivité. Nous y reviendrons sur le Budget Principal parce que je vous ai toujours dit, depuis des années, que nous ne pouvions fonctionner, c'est-à-dire faire des projets et faire du développement, que si, sur le Budget Principal, nous pouvions maintenir un autofinancement supérieur à 3 M€, ce qui est le cas. Ce tableau résume donc l'évolution de la situation pour la CABA et la maîtrise de notre système financier.

Quand on fait des orientations budgétaires, on est forcément à cheval sur ce qui est en train de se réaliser et sur ce qui va se réaliser.

Sur le Budget Principal, je voudrais évoquer le panier fiscal de la Communauté d'Agglomération. Je vous rappelle que nos recettes, ce sont les ressources fiscales et les dotations de l'État ; et puis, il y a certaines recettes –encore qu'elle disparaissent pour 2015 sur le Budget Principal– telles que les recettes des entrées à la piscine ou des choses comme cela. Sur le panier fiscal, nous avons perçu, en 2014, 16 M€. Je vous rappelle que, jusqu'en 2010, nous n'avions qu'une recette fiscale, c'était simple.

**M. PRADAL.**- Le panier était moins garni.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Mais, parfois, tu sais, il vaut mieux dans le panier un bon bifteck que 7 produits peu appétissants. Nous avons donc une seule recette, la Taxe Professionnelle. On peut en penser ce qu'on veut. Effectivement, il fallait la réformer, mais là, elle a été supprimée. Aujourd'hui, nous avons 7 recettes fiscales.

La part Taxe d'Habitation qui était celle que percevait autrefois le Conseil Général, c'est ce qui est en marron ; cela représente aujourd'hui un peu plus de 50 % de notre recette fiscale. Cela veut dire que cela a été un bouleversement par rapport à la situation d'avant 2010. Cela fait quand même 8,054 M€.

Pour le reste, nous avons la Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti, la Taxe sur le Foncier Non Bâti. C'est marginal.

Les recettes fiscales économiques représentent 49,5 % de nos recettes fiscales, avec une somme de 7,897 M€. Ces recettes sont composées essentiellement de la Contribution Foncière Économique, de la Contribution à la Valeur Ajoutée dont je parlais tout à l'heure, des IFR (les IFR, c'est sur les productions d'énergie, les centrales hydroélectriques solaires, les éoliennes ; ce n'est pas neutre, parce que c'est en progression, nous le verrons tout à l'heure) et de la TASCOM qui est une taxe sur les établissements commerciaux de plus de 400 m<sup>2</sup>.

Là, vous avez le panel. Nous verrons les évolutions. Mais c'est quand même un bouleversement par rapport à 2010.

Autre conséquence du fait que l'on a supprimé la Taxe Professionnelle et que nous sommes sur ces nouvelles ressources fiscales, c'est que nous sommes contributeurs au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), et nous sommes contributeurs de manière assez lourde puisque nous sommes contributeurs d'un peu plus de 3 M€ ; ce qui signifie que nous reversons 19 % de nos recettes au FNGIR. On nous explique depuis le début qu'il vaut mieux être contributeur parce que c'est gelé et que cela démontre une situation plutôt positive que de recevoir. D'accord, mais c'est quand même de la fiscalité qui est ponctionnée sur le territoire.

Voilà le schéma résumant notre situation.

Pour ce qui concerne les ressources 2015, nous vous proposerons lors du vote du budget une stabilité totale, comme toujours.

Sur la Taxe d'Habitation, nous maintenons le taux à 11,30 % ; depuis que cela existe tel que c'est, nous avons augmenté de zéro % le taux.

Sur le Foncier Non Bâti, nous vous proposerons de rester aussi à 4,15 %.

Sur la CFE, nous vous proposerons de rester à 30,09 %.

Nous parlerons ensuite des évolutions qui ont pu avoir lieu dans un sens ou dans un autre par rapport à certaines contributions économiques.

Je l'ai rappelé tout à l'heure, le taux de Taxe Professionnelle, nous l'avons laissé inchangé de 2003 à 2010, et nous vous proposons de continuer, pour les impôts économiques et pour le budget 2015, dans le même sens tant que c'est possible. C'est l'orientation que nous pouvons donner ce soir. Cela a toujours été notre discours, je dis bien : tant que c'est possible. Mais à force de réduire les dotations, s'il n'y a pas un certain nombre de mesures sur les impôts déclaratifs, nous risquons d'être obligés de toucher aux taux. Ce n'est pas le

cas pour 2015, et à mon avis nous devrions, sur 2016, être dans la même situation par rapport à nos finances. Je dis bien aussi que cela dépend des mesures que prendra l'exécutif au niveau national. Je parlais aussi d'impôts déclaratifs. Quand vous avez un impôt qui est strictement déclaratif, le contrôle de ce qui est déclaré n'est pas évident, et de moins en moins évident. Cela pose un problème –nous le verrons– pour un certain nombre de recettes fiscales, encore que nous avons des relations très positives avec la DDFIP ici ; ils sont en tout cas attentifs à nos observations, autant qu'ils le peuvent. Cela nous amènera certainement à prendre des conseils pour faire mieux rentrer ces recettes.

Nous avons donc une recette totale en légère hausse pour 2015 et des évolutions différenciées selon les produits. Cela, c'est sur les ressources ; ce n'est pas simplement le côté fiscal.

Nous avons une Dotation Globale de Fonctionnement en baisse, mais ce n'est pas nouveau. J'avais déjà présenté des schémas où l'on voyait que cela avait baissé fortement depuis plusieurs années. Cela, c'est donc une réalité. Cela va être lourd, et cela va s'aggraver dans les années suivantes.

Le Fonds de Péréquation Intercommunal, cela, c'est une bonne chose pour nous. C'est une décision du Gouvernement de 2011, si ma mémoire est bonne, qui avait prévu à l'époque qu'il y aurait une augmentation conséquente chaque année. Evidemment, chaque année, pour la Loi de Finances, il y a un débat parce que ceux qui payent ont de moins en moins envie de payer, et il faut dire qu'avec la baisse des dotations, ils vont encore avoir de moins en moins envie de payer. C'est donc à chaque fois un combat. Ce Fonds de Péréquation, c'est un fonds de péréquation horizontale, c'est-à-dire entre collectivités ; ce n'est pas un fonds de péréquation verticale de l'État redistribuant vers les collectivités. Ce Fonds de Péréquation Horizontale, il amène pour des collectivités comme la nôtre, et pratiquement je crois, cette année, pour toutes les intercommunalités du département du Cantal, des recettes, mais qui ne sont pas à proportion des baisses de dotations, surtout avec l'ampleur qu'elles prennent actuellement ; mais c'est un plus, et si –je dis bien : si –l'augmentation du Fonds de Péréquation était menée à son terme tel que cela avait été initialement prévu, ce serait quand même conséquent. Pour l'instant, nous dirons que cela va à peu près, mais cela hurle.

Une nouveauté pour les ressources 2015 : nous avons créé un nouveau budget annexe, nous vous proposons d'avoir un nouveau Budget Annexe sur le Centre Aquatique. Ce n'est pas pour dépenser plus ou recevoir plus ; c'est simplement le fait que cela nous permet de sortir ces recettes de fonctionnement du calcul des baisses de dotations, pour dans deux ans, mais autant le prévoir maintenant. C'est une mesure de protection qui devrait nous faire économiser, de mémoire, 30 000 € ou quelque chose comme cela.

Là, vous avez l'évolution 2012-2013-2014 et les prévisions pour 2015 sur la Taxe d'Habitation. Vous voyez que nous sommes stables. Il y a une toute petite diminution, mais qui s'explique techniquement.

Sur la Contribution Foncière Économique, cela donne une petite augmentation, ce qui est plutôt bon signe par rapport au territoire.

Sur la CVAE, nous sommes pour l'instant dans une très, très légère augmentation.

Nous sommes donc globalement sur une stabilité et sur une très faible augmentation. C'est-à-dire qu'avec un produit fiscal stable et des dotations de l'État en baisse, il faut trouver des solutions.

Là, vous avez le reste des recettes. La TASCOT, c'est une taxe qui s'applique sur les surfaces commerciales de plus de 400 m<sup>2</sup> ; cela augmente un peu ; nous vous proposerons de mettre le curseur un tout petit peu plus haut puisque nous pouvons, chaque année, en mettre une toute petite dose. Pour le Foncier Non Bâti, c'est une très, très légère augmentation. Sur les IFR, vous voyez qu'il y a une augmentation significative, en particulier avec le photovoltaïque où ils commencent quand même à cracher au bassinnet

même s'ils se font tirer l'oreille, mais vous verrez que cela va devenir intéressant par rapport aux projets qui sont en construction ou qui seront terminés en 2015.

S'agissant de la compensation des impôts sur les ménages, l'État compense de moins en moins. Il y a une baisse de la DGF, mais aussi une baisse des compensations.

Nous arrivons là où cela fait mal avec l'évolution du produit de la DGF. Nous aurions pu remonter d'ailleurs avant 2010 parce que nous avons eu des évolutions significatives avant 2010. Vous avez deux couleurs : la DGF Intercommunalité qui est en bleu et la DGF Compensation qui est en marron. Vous avez en vert le FPIC. Et puis, vous avez, en ligne discontinue, le prélèvement pour redressement des comptes publics. Déjà, vous pouvez constater l'évolution générale. Si vous prenez l'année 2010 et la DGF Compensation, nous étions à 4,78 M€ ; en 2011, nous avons déjà perdu de manière significative puisque nous sommes passés à 4,31 M€. Et puis, cela a continué : en 2012, nous avons perdu un peu, en 2013 nous avons perdu un tout petit peu. Sur la DGF Intercommunalité, en sachant que c'est un « gâteau » à répartir entre les collectivités, nous étions à 3,90 M€ en 2010, il faut dire que nous nous battions beaucoup pour avoir un coefficient d'intégration fiscale à 0,40 ; et puis, une fois que nous l'avons eu à 0,40, ils l'ont mis à 0,50. Mais vous voyez que nous sommes passés de 3,90 M€ en 2010 à 3,46 M€ en 2014. S'agissant de la prévision 2015, vous voyez que, même si le FPIC augmente encore, c'est une bonne chose, mais globalement il va nous manquer de l'argent. Vous me direz que ce n'est rien à côté de ce que vont subir de nombreuses collectivités.

Nous sommes obligés d'être encore plus performants sur le contrôle des charges courantes et de faire en sorte que nous dépensions vraiment le mieux possible, non pas forcément toujours le moins possible, mais le mieux possible. Je crois que nous y arrivons au fil des années.

Nous avons des frais de personnel en hausse modérée dans la mesure où les services que nous rendons doivent être assurés, en particulier sur des secteurs comme l'eau, l'assainissement et les TDMA, et il faut savoir que nous avons aussi à prendre en compte un certain nombre d'éléments comme le GVT et le relèvement des traitements les plus bas. Mais, vous allez le voir, nous vous proposerons de rester dans une épure raisonnable.

Un autre point qui caractérise ces orientations budgétaires : des subventions et participations versées largement maîtrisées. C'est diplomatique, cela. Cela veut dire que j'ai signé un courrier à toutes les associations auxquelles nous envoyons des sous pour leur dire que, d'ici 2017, toutes les collectivités allaient recevoir globalement 6 % de moins de dotations de l'État et que, donc, il faut qu'ils s'attendent pour le mieux à ce que cela reste au niveau où c'est. Nous aurons l'occasion d'en reparler. Le qualificatif « largement maîtrisées », cela veut dire ça.

Des reversements en légère baisse, c'est le transfert sur le droit des sols et la taxe de séjour, mais cela, c'est un peu marginal.

Mais enfin il y a des éléments que nous maîtrisons parce que nous prenons des décisions par nos délibérations. Et puis, il y a des éléments que nous ne maîtrisons pas du tout : nous versons pratiquement 2 300 000 € pour le SDIS. Là, notre capacité de modifier ce versement est égale à zéro.

**M. PRADAL.**- Sur un budget du SDIS de combien ?

**M. LE PRÉSIDENT.**- Cela doit être 5 fois plus. Nous devons verser à peu près un peu moins de 20 %.

**M. PRADAL.**- Nous n'avons pas de droit de regard là-dessus ?



**M. LE PRÉSIDENT.**- Mais nous avons d'éminents représentants au SDIS. Tu en as un qui est à un mètre de toi. Si tu n'es pas content de la gestion du SDIS, tu t'adresses à l'un des Vice-Présidents. Il va donc veiller à ce que ce soit vraiment largement maîtrisé.

**M. PRADAL.**- Une participation de 20 %, ce n'est pas rien.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Ce n'est pas rien. C'est quand même –je le rappelle parce que nous n'en parlons pas souvent– notre plus grosse contribution, de très loin. Mais je dois dire que c'est normal.

Pour ce qui concerne les équilibres du Budget Principal, je vous l'ai indiqué, il s'agit de maintenir l'épargne brute du Budget Principal au-delà de 3 M€. Au-dessous, nous ne pouvons plus faire de développement.

Nous allons voir les réalisations sur le Budget Principal. Quand nous faisons des orientations, nous sommes à cheval quand même sur la fin d'un budget et les orientations pour 2015. Je vous indique ce que nous avons fait en 2014 :

- Le Stade Jean Alric. Même si c'est très polémique, je crois que tout le monde était bien content de s'en servir le moment venu.
- Le Puech des Ouilhes. Nous faisons une visite, vendredi, de la démolition du Diamant Vert. J'ai tenu à ce que nous en parlions parce que montrer que, après avoir acquis ces friches, nous les démolissons, au-delà du fait de démolir, c'est aussi un message très clair ; c'est que le Puech des Ouilhes et le lac repartent sur de nouvelles bases et que nous effaçons par cette démolition le souvenir et une mauvaise image du Lac de Saint-Etienne.
- La télégestion et la vidéo-protection. Nous allons continuer cela en 2015. Nous sommes quand même très en avance, même si nous le faisons discrètement, sur l'utilisation du numérique et de la connectivité, et j'en passe. Il suffit d'ailleurs par exemple d'aller visiter –je le dis pour ceux qui ne l'ont pas encore fait– nos nouvelles stations d'épuration et d'assainissement pour se rendre compte du travail considérable qui a été fait sur la télégestion. C'est vraiment extrêmement intéressant d'aller voir la manière dont nous gérons ces équipements en matière d'eau et en matière d'assainissement.
- L'équipement extérieur à l'Épicentre. Cela vient d'être terminé et inauguré.
- Nos investissements sur l'aéroport. Nous y reviendrons peut-être sur le Budget Aéroport. Nous avons fait le taxiway. Ne me demandez pas ce que veut dire PAPI ; c'est en anglais, Mme COSTES pourra peut-être nous le dire ; ce sont les équipements de guidage visuel. Il faut aussi mentionner le champ photovoltaïque de six hectares – il est terminé, je ne pense pas qu'il soit encore en service – que nous avons construit à Tronquières. Nous y reviendrons sur le Budget Aéroport.
- L'étude de la 6<sup>ème</sup> tranche du Pôle Immobilier d'Entreprises.
- Les réserves foncières. C'est ce que vous avez déjà vu plusieurs fois.

Sur les investissements 2015, nous pouvons indiquer les projets suivants :

- Nous allons essayer de finir d'aménager le fond du stade et puis d'améliorer le confort et l'accessibilité de la tribune marathon. Même si on nous dit que cela ne sert à rien, je pense que cela a un sens. D'abord, cela a un sens social car nous voulons ainsi faire en sorte qu'il n'y ait pas d'un côté ceux qui peuvent payer et de l'autre ceux qui ne le peuvent pas. Ensuite, nous faisons cela parce que nous pensons qu'il y a une logique à avoir un équipement terminé, et ce sera fait une bonne fois pour toutes. Nous allons essayer d'accélérer cela puisque nos services ont beaucoup travaillé là-dessus. Et puis, il y a aussi l'accès à l'arrière qui intéresse également la Ville d'Aurillac.

- Il y aura la fin du soutien financier à la Ville d'Aurillac sur le complexe cinématographique. Je vous indique, pour ceux qui n'étaient pas élus et qui sont élus depuis mars 2014, qu'autrefois, il y a 4 ou 5 ans, il y avait une Dotation de Solidarité Communautaire qui était versée chaque année à la Ville Centre parce que cela facilitait l'évolution de notre Coefficient d'Intégration Fiscale et que c'était donc favorable à l'évolution de nos finances. Nous avons décidé de supprimer la Dotation de Solidarité Communautaire et de compenser cette suppression pour la Ville d'Aurillac par des versements correspondant à peu près à cette somme, ce qui est une mesure d'équité. Reste ensuite à fléchir l'équité.
- L'extension du Chaudron. C'est à Belbex, ce sont des travaux qui sont en cours.
- La construction d'un bâtiment qui est plus qu'un bâtiment sanitaire. Il y a plus que des vestiaires. C'est un peu réducteur, Monsieur le Directeur Général des Services, de nommer ce genre de bâtiment « des vestiaires ». Il y a une habitude d'appeler cela des vestiaires, alors que cela va bien au-delà des vestiaires. Il y a des bureaux, il y a une salle d'échauffement. Il n'y a pas de C.N.D.S. au point de vue des ressources.
- Sur les logements et l'aménagement urbain, je pense qu'il est indispensable de maintenir, voire, si nous le pouvons, de développer justement par rapport au confort de nos concitoyens et aussi à nos artisans, nos actions dans ce secteur, parce que tout ce que nous faisons sur le Programme d'Intérêt Général de Précarité Énergétique, en complément avec l'OPAH-RU que porte la Ville d'Aurillac, est primordial. D'abord, ce sont des dossiers qui concernent pratiquement – l'expérience le montre et nous y avons remis de l'argent – toutes les communes de la Communauté d'Agglomération ; sur toutes les communes, il y a des gens qui utilisent ce Programme d'Intérêt Général. Nous y avons remis de l'argent, et l'ANAH également, en l'occurrence l'État, et c'est une bonne chose parce que c'est vraiment indispensable pour nos artisans ; ce sont eux les premiers bénéficiaires, en plus des propriétaires. Si – je vous le dis très clairement – nous avons l'occasion de mettre de l'argent là-dessus, l'effet multiplicateur est évident, et il faudra, si nous le pouvons, accélérer les choses, quitte à travailler sur un nouveau contrat avec l'ANAH.
- Sur 2015, nous poursuivons aussi l'aménagement de la nouvelle résidence universitaire dans le cadre du projet A2X qui est porté par l'Université sur les investissements d'avenir. Ce sont 300 000 € qu'apporte la Communauté d'Agglomération en plusieurs versements.
- Sur le tourisme et l'environnement, nous avons parlé de la friche du Diamant Vert avec la définition d'un programme d'aménagement parce que c'est bien beau de casser les anciens bâtiments et de balayer tout cela mais il faut que cela débouche ensuite sur de nouveaux aménagements sur lesquels M. DALL'AGNOL, Mme le Maire de Lacapelle-Viescamp, M. MAURS et d'autres travaillent pour l'année 2015.
- La station de pleine nature à Mandailles. C'est aussi un projet de développement touristique.
- La visite du rocher de Carlat en réalité augmentée. C'est aussi un dossier sur lequel les Élus et les Services travaillent. Et puis, maintenant qu'il y a une princesse du Carladès, je pense que peut-être nous pourrions avoir des aides extérieures. J'ai vu qu'ils mettaient 250 M€ sur le principal hôtel de Monaco ; peut-être que la réalité un peu augmentée financièrement serait la bienvenue... En tout cas, nous faisons attention à préserver le site.

**M. ROUME.**- Vous nous faites un petit excès de conscience de classe...

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur Jean-Pierre ROUME, ce n'est pas moi qui avais préparé un jumelage Carlat-Bruni...

**M. ROUME.**- Ce n'est pas la même chose...

**M. LE PRÉSIDENT.**- Non, mais je voulais quand même l'indiquer.

- Nous pouvons parler de l'avion. Il n'est pas parti ce matin parce qu'il y avait un problème avec le matériel qui est chargé de préparer la piste, qui avait encore un problème, parce qu'il est vieux et usé et que le remplacer, cela coûtera 400 000 ou 500 000 €, et il faudra le faire. J'y reviendrai sur le Budget Aéroport. Nous avons la restructuration du local des pompiers, nous avons les équipements météo à aménager, mais chaque fois que nous touchons à un équipement à l'aéroport, cela coûte cher.
- Nous envisageons ensuite des études pour le réaménagement du Centre Technique Communautaire.
- La réalisation des études préalables à la constitution de la ZAC d'Esban 2 et la constitution de nos réserves foncières. C'est toujours en cours. Sur les réserves foncières, il y a quelques parcelles qui sont bloquées par une procédure qui ne dépend pas de nous ; la justice est parfois lente.

Voilà ce que je pouvais indiquer sur le Budget Principal. J'ai essayé de résumer les orientations.

Je vous propose peut-être que nous continuions par la présentation de l'ensemble des budgets annexes avant d'aborder la discussion parce qu'il y a quand même une imbrication sur certains des budgets.

Sur l'Eau et l'Assainissement, Monsieur BRUNEAU, vous pouvez en parler.

**M. BRUNEAU.**- Merci, Monsieur le Président. Comme cela vous avait été exposé au moment du vote des tarifs, il y a une consommation d'eau en baisse constante sur le long terme. Cela veut donc dire des ressources en moins. Je vous rappelle que ce sont des budgets qui s'équilibrent par leurs ressources propres, c'est-à-dire les redevances eau et assainissement. Ensuite, nous avons des charges fixes importantes et peu compressibles. C'est ce à quoi faisait allusion le Président tout à l'heure, c'est-à-dire notamment les frais de personnel pour ce qui concerne le fonctionnement et les investissements indispensables pour ce qui concerne les travaux.

Je vous rappelle que les tarifs vous ont été proposés au dernier Conseil Communautaire. L'augmentation de ces tarifs représente 1 % pour chacun des budgets par rapport au montant total de ces budgets.

#### S'agissant de l'eau :

Pour ce qui concerne les réalisations en 2014, il y a eu :

- La desserte du secteur Sud d'Aurillac vers Lacapelle-Viescamp, soit le début de l'amélioration de la desserte de Lacapelle-Viescamp.
- Des reprises de protections de captages puisque, là, nous sommes loin d'être au bout de la démarche.
- L'engagement du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable, dont la phase 1 est terminée pratiquement, elle a été présentée en Comité de Pilotage, lequel doit nous permettre de vous proposer des décisions concernant le maillage, éventuellement la consolidation des ressources et le bon entretien des réseaux et des unités de production.

Pour 2015, nous vous proposerons les investissements suivants :

- La poursuite de la reprise des branchements en plomb puisque, là, il y a un marché à bons de commande et que, chaque année, un certain nombre de branchements en plomb sont repris.
- Les travaux sur les communes. Ce sont des travaux qui, bien souvent, accompagnent vos travaux de voirie dans chacune de vos communes.
- La desserte de Lacapelle-Viescamp, pour laquelle il vous sera proposé une première phase de desserte à partir du réseau Aurillac Sud pour arriver, d'ici deux ou trois ans, à améliorer considérablement la desserte en eau du Puech des Ouilhes notamment et, quand la décision sera prise, de ce qui devra remplacer le Diamant Vert, tout en sachant que cela permettra aussi d'abandonner le pompage sur l'Authre qui pose un problème puisqu'il fait partie des 500 captages repérés au titre national dans le programme du Grenelle 2.
- Un gros investissement sur la rénovation du château d'eau du Roc Castanet, dont, notamment les pompes, commencent à devenir obsolètes.

#### Pour l'assainissement.

Les réalisations 2014 sont les suivantes :

- La mise en service de la STEP d'Espinat et le raccordement à cette station des réseaux d'Ytrac bourg et de Naucelles, dans le cadre de la finition du programme d'amélioration de l'assainissement de la Vallée de l'Authre.
- Le diagnostic des réseaux sur Aurillac, qui concerne surtout les gros collecteurs qui sont notamment sous l'avenue des Volontaires et l'avenue des Pupilles de la Nation, sachant que cela représente des travaux importants.
- Au titre du Service Public d'Assainissement Non Collectif, la gestion des aides de l'Agence de l'Eau pour la réhabilitation des systèmes d'assainissement des particuliers.

Pour 2015, il est prévu les actions suivantes :

- Des études en cours pour améliorer l'assainissement du bourg de Mandailles et du bourg de Saint Julien, et également du Puech des Ouilhes et sur Lacapelle-Viescamp. Il va donc y avoir des investissements proposés sur chacun de ces deux pôles qui présentent un caractère touristique et qui sont à deux extrémités de notre territoire.
- L'étude de programmation de la rénovation du système d'épuration de Souleyrie qui est un dossier important, qui concerne également l'incinération des boues. Là, les études sont en cours, et nous pouvons penser qu'il y aura peut-être des investissements sur 2015 mais enfin ce sera plus vraisemblablement sur 2016.

**M. LE PRÉSIDENT.**- En sachant que, là, ce sont des dispositions qui ne sont pas toujours convergentes avec l'État.

**M. BRUNEAU.**- Effectivement.

Il y aura également la rénovation des réseaux sur les communes (notamment Aurillac et Lacapelle-Viescamp). Ce sont les travaux habituels de rénovation.

Voilà ce que je pouvais dire sur les orientations budgétaires pour ce qui concerne les Budgets de l'Eau et de l'Assainissement.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Alain.

Philippe GRANIER présente les orientations budgétaires pour le Budget des TDMA.

**M. GRANIER.-** La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est stabilisée. Nous avons relevé son taux à 8,99 %. Cela nous a permis de stabiliser quand même le budget des TDMA. Il était grand temps de le faire progresser. Il a progressé d'année en année et aujourd'hui il est stable depuis un certain temps, ce qui nous a permis d'avoir un excédent à peu près de 400 000 €, excédent qui n'est malheureusement pas suffisant aujourd'hui. Il faudrait qu'il soit aux alentours de 500 000 € pour que le Budget des TDMA fonctionne correctement.

Il faut rappeler que l'exportation avait eu un impact assez considérable au moment où elle s'est déclenchée parce qu'elle s'est déclenchée de façon un peu prématurée suite aux incidents que nous avons sur le CET de Tronquières. Les personnels étaient agressés régulièrement que ce soit avec des fusils ou autrement, puisqu'on tirait quand même sur les installations depuis l'aire des Gens du Voyage, il faut le savoir, nous le rappelons de toute façon. Le Président a pris une décision sage en stoppant tout cela et en fermant de façon prématurée le centre. Aujourd'hui, l'impact est résorbé.

La situation financière, je l'ai évoquée tout à l'heure. Elle est correcte, mais pas suffisante. C'est un budget fragile que le Budget des TDMA. Nous avons travaillé et nous continuons à travailler sur la réorganisation de la collecte. Elle a déjà eu lieu pour une partie que l'on peut qualifier de « partie rurale » dont je fais partie puisqu'à Ayrens nous y avons eu droit ; cela nous a fait économiser 12 000 kilomètres de parcours des camions pour l'instant pour ce qui est de la partie rurale. Vous imaginez l'impact en temps de travail, en économies sur les véhicules et sur le carburant, et sur le CO<sub>2</sub> que nous n'avons pas fait non plus partir ; c'est un tout, tout cela. Nous travaillons aujourd'hui sur une réorganisation et sur une conteneurisation. Clairement, toutes les réorganisations que nous mettons en route et les finitions que nous préparons avec la Ville d'Arpajon et la Ville d'Aurillac nous permettront encore d'améliorer les choses.

La vidéo-protection sur les différents sites était, elle aussi, indispensable puisque nous avons des intrusions régulières. Là, souvent les gens du voyage étaient ciblés, mais ce ne sont pas forcément ces gens-là ; bien souvent, ce n'étaient pas eux du tout d'ailleurs qui rentraient dans nos enceintes et qui saccageaient et jetaient tout et n'importe quoi. Cela s'est amélioré. C'était une demande, et c'est un plus pour les agents et pour tout le monde.

Nous travaillons actuellement à une rénovation et à un aménagement des points d'apport volontaire, que ce soit sur la partie urbaine ou périurbaine. Nous y travaillons avec certaines communes. Nous avons passé, l'autre jour, pas mal de temps là-dessus avec les services. Nous proposerons, après validation par la Commission Environnement et par le Bureau communautaire, des choses à mettre en place, des totems et un habillage de l'ensemble de ces équipements. Il y aura différents types d'habillage que nous proposerons bien sûr ; mais là, il est peut-être encore un peu tôt pour en parler. L'année 2015 verra aboutir tout cela.

Là, c'est la partie « conteneurisation » qui s'est poursuivie sur les bourgs ruraux et qui est terminée, et qui se poursuit aujourd'hui sur la ville d'Aurillac et sur la ville d'Arpajon. Cela devrait être abouti avant la fin 2015 ou pour l'année 2015 en tout cas. Très clairement, cela nous permettra d'améliorer la collecte et de faciliter le travail de tout le monde, ainsi que la propreté urbaine parce qu'il est quand même mieux d'avoir des conteneurs que des poches poubelles partout que l'on peut trouver éventrées car ce n'est pas très agréable pour les riverains et pour les élus qui ont à faire face à ces problèmes-là.

Nous faisons une petite chose qui n'a pas été mise en route en 2014 et qui devait l'être, c'était la mise en place du système RFID. En clair, ce sont des puces pour tracer et suivre le contenu des conteneurs. Cela va se mettre en route en 2015, nous y travaillons. C'est pour les gens qui ont des redevances spéciales, en l'occurrence les artisans, les commerçants et les collectivités. Cela nous permet d'identifier les conteneurs et de faire payer la redevance en fonction du conteneur clairement identifié. Ce n'est pas abouti, cela le sera, il n'y a pas de souci.

Par ailleurs, il est prévu le renouvellement des bennes mono-compartmentées. C'est là-dessus que je voudrais digresser un petit peu. Aujourd'hui, nous avons essentiellement sur la ville d'Aurillac des bennes dites « bi-compartmentées » qui nous permettaient de collecter à la fois les conteneurs à couvercle marron d'ordures ménagères et les conteneurs jaunes dits « de tri ». Vu que l'on m'a fait moult remarques pour me dire que nos agents mettaient tout et n'importe quoi au même endroit, je me suis levé tôt le matin et je suis parti avec eux à 5 heures du matin faire les tournées dans la ville d'Aurillac. A mon grand regret, j'ai vu que très souvent les administrés ne mettaient pas ce qu'il fallait dans le bon conteneur. J'ai trouvé des conteneurs de tri remplis par une multitude de sacs noirs. J'ai vu les agents parfois enlever certains quand c'était faisable. On peut peut-être dire que nos agents ne font pas leur travail, mais en amont il faudrait avoir rempli le bon conteneur. Cela, je ne peux donc pas le laisser passer. Malgré tout, malgré ces dysfonctionnements, il peut arriver aussi que nos camions tombent en panne, c'est arrivé, parce que ces bennes bi-compartmentées sont extrêmement fragiles et sont vieillissantes. C'est pour cela que nous changeons deux bennes bi-compartmentées dans un premier temps. Nous en aurons une troisième qui est commandée depuis ce début de mois je pense. Cela permettra d'avoir trois camions, qui sont les camions qui tournent sur Aurillac et qui seront des bennes mono-compartmentées. Nous réorganiserons les tournées également ; ce qui fait qu'il n'y aura plus de confusion puisqu'il y aura un jour pour le tri et deux jours pour les ordures ménagères. Sur ce, je passe, je ne vais pas en dire plus.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Sur le PLIE, Alain, tu peux dire un mot. Monsieur le Président du PLIE, vous avez la parole.

**M. CALMETTE.**- Le PLIE, je le précise peut-être pour les nouveaux Élus, c'est un dispositif de la CABA qui consiste à regrouper un certain nombre d'organismes liés à l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi pour essayer de trouver ce que l'on appelle « des sorties positives » à leur situation difficile vis-à-vis de l'emploi.

C'est un programme qui bénéficie du Fonds Social Européen (FSE), dont la caractéristique principale est son retard de paiement, à N + 1 et même à N + 2 ; cela aboutit à une avance de trésorerie du budget de la CABA avant que l'Europe ne rembourse la contractualisation qu'elle a faite avec nous-mêmes. Je voudrais aussi souligner l'excellent travail de partenariat avec le Conseil Général qui a bien sûr une compétence forte en matière d'insertion des plus défavorisés et terminer pour dire que, malgré l'aide du FSE, c'est la CABA qui équilibre le budget avec une subvention du Budget Principal de 100 000 € par an, qui permet de déployer les programmes mis en œuvre par le PLIE qui, s'ils se font dans la discrétion, ont malgré tout une efficacité assez remarquable puisque tous les objectifs contractuels avec l'Europe sont régulièrement tenus, notamment en matière de pourcentage de sorties positives qui consistent à mettre les gens soit dans des formations, soit dans des emplois de plus de six mois, voire dans des C.D.I., alors qu'ils partent d'une situation vraiment très éloignée du marché de l'emploi. Sur 2015, les actions seront renouvelées avec des axes prioritaires sur les publics les plus en difficulté, notamment les seniors qui ont un fort pourcentage de chômage sur le territoire couvert par le PLIE.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Et de chômage de longue durée. Merci, Alain.  
Nous pouvons passer aux orientations budgétaires pour le Budget des Campings.

**M. DALL'AGNOL.**- Merci, Monsieur le Président.

En ce qui concerne le Budget des Campings, il faut déjà savoir que le Budget Principal apporte 100 000 € sur ce Budget des Campings.

Le chiffre d'affaires 2014 est inférieur à celui de 2013, mais en restant dans l'épure que nous nous avons fixée.

L'année 2014 a été marquée par deux choses : un mode de gestion des campings qui a été légèrement modifié, et surtout l'aménagement, en lien avec le nouveau classement de l'Hôtellerie de plein air, en ce qui concerne l'accessibilité, les mises aux normes et la nouvelle signalétique.

Pour 2015, nous continuerons à travailler sur le mode de gestion de ces campings. Nous lancerons une étude de faisabilité sur le Camping de l'Ombrade, afin d'essayer de regrouper en un même lieu le camping classique, un parc d'habitations légères de loisirs et la zone des camping-cars qui est actuellement sur le Foirail. Le tout en gardant comme possible l'accueil de l'événementiel fort qu'est le Théâtre de Rue.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur les campings.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci. Nous passons aux orientations budgétaires pour le Budget des Transports.

**M. ROUME.**- Très rapidement, vous l'avez souligné tout à l'heure, nous avons un produit du Versement de Transport qui est en légère diminution, même si en 2014 nous avons pu pallier cela puisque le décalage d'un mois pour ce versement par ceux qui le collectent nous a permis d'avoir 13 mois de versement, au lieu de 12 ; cela a permis de bien équilibrer les choses. Mais enfin, ceci dit, en 2015, ce ne sera pas le cas, ce qui est bien dommage, cela n'arrive qu'une fois par an. Mais il y a quand même un souci sur une baisse tendancielle de ce Versement de Transport due à la stagnation des salaires, voire à l'activité économique qui est en très légère baisse dans notre bassin, mais qui subit quand même une très légère baisse.

Il y a des réflexions engagées autour de ce Versement de Transport. Vous savez que les Communautés de Communes de moins de 100 000 habitants ont un plafond de 0,6 % pour collecter ce Versement de Transport. Ce plafond, il est possible de le faire progresser de deux façons :

- soit nous créons un réseau de transports collectifs en site propre, ce qui permettrait de le faire progresser à 0,9 % ; ce ne serait pas anodin puisque cela représenterait plus de 1 M€ de recettes supplémentaires. Mais ceci dit, il faut quand même faire les investissements pour avoir un réseau de transport en site propre. Une question se pose : les investissements techniques, les communes concernées peuvent-elles les supporter ? Mais c'est une piste à ne pas écarter dans un avenir peut-être un peu plus lointain.
- il y a aussi une deuxième possibilité qui concerne la progression de ce Versement de Transport, c'est qu'une ou plusieurs communes de l'agglomération soient classées en communes touristiques, ce qui permettrait de le faire évoluer. Là aussi, une étude est en cours. Les critères sont en train d'être examinés par le Service Tourisme de la CABA pour voir s'il est possible de prétendre à cela, ce qui amènerait une bouffée d'air pur, là aussi, au Budget Transport.

Vous savez que l'année 2014 a été consacrée à la mise en place de la Société Publique Locale STABUS. Il y a donc eu un changement de statut de la société durant cette année 2014. Cela a été une période charnière.

Il faut actualiser chaque année la dotation que nous allouons à la Société STABUS. Cette année, il y a peu d'incidence pour une simple et bonne raison, c'est que la formule de révision tient en partie compte du prix du carburant et comme ce prix du carburant a une tendance à la baisse, cela permet d'avoir une dotation qui ne sera pas en progression trop forte, ce sera une progression à un rythme proche de l'inflation, mais nous ne savons pas de quoi sera fait demain et si ces prix de carburants continueront à être à la baisse. Ce n'est pas sans incidence aussi sur les recettes commerciales puisque nous sentons, depuis la baisse du prix des carburants, un tassement des recettes commerciales et notamment de la vente

de tickets à la semaine ou à la journée. Nous pouvons donc en conclure, que dès qu'il y a une baisse du prix des carburants, il y a une tendance à reprendre la voiture, y compris pour des petits trajets en zone urbaine.

La troisième chose qu'il faut dire sur le Budget Transports, c'est qu'il est équilibré grâce à un soutien financier du Budget Principal qui n'est pas neutre puisqu'il est aux alentours de 700 000 €. Sans cet apport du Budget Principal, le Budget Transports serait complètement déficitaire. Le tout, c'est d'arriver à ce que ce soutien du Budget Général reste stable dans les années qui viennent, voire baisse légèrement si nous pouvons jouer sur le Versement de Transport.

Par ailleurs, je dois préciser qu'est en cours une étude sur la restructuration du réseau. Cette étude a été confiée à une association qui s'appelle AGIR, qui est spécialisée sur les questions de transport. Nous devrions avoir son rendu courant 2015. AGIR a déjà fait un diagnostic à l'automne dernier. Sachez que la Commission Transport du 20 février aura le plaisir de recevoir les experts d'AGIR qui viendront nous présenter ce diagnostic. Espérons que cette restructuration aura des effets bénéfiques sur le service et son financement.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Il faudra aussi envisager le remplacement d'un certain nombre de véhicules.

**M. ROUME.**- Oui. Mais il faut d'abord savoir comment nous restructurons le réseau avant de définir les matériels que nous devons acheter.

**M. LE PRÉSIDENT.**- D'autant plus qu'il ressort d'une pré-étude qu'on nous a faite, qui n'est peut-être pas tout à fait juste au niveau des chiffres, que 78 % de nos concitoyens à Aurillac prennent leur véhicule personnel, que 3 % empruntent un transport en commun sur l'agglomération, et que 5 % empruntent un transport en commun sur la ville ; et puis, il y a en à peu près autour de 25 % –pour que cela tombe sur 100 % parce que l'étude n'aboutit pas à 100 %– qui circulent à pied ; ce qui est une caractéristique tout à fait spécifique aux villes et agglomérations moyennes, mais qui n'est quand même pas neutre. Cela relativise aussi un certain nombre de choses.

Monsieur le Vice-Président, vous pouvez présenter les orientations budgétaires pour le Budget de l'Aéroport.

**M. GRANIER.**- Sur l'Aéroport, il y a une fréquentation en hausse que nous avons pu noter depuis 2009, date à laquelle la Communauté d'Agglomération a repris la gestion. De 2009 à 2014, au niveau des vols commerciaux nous avons une progression de 30,4 %. Pour ce qui est de l'aviation « affaires, tourisme, loisirs », nous avons une progression de 31,6 % sur la plate-forme d'Aurillac, ce qui n'est pas négligeable.

Le reversement des taxes « passagers » est lié à la sécurité et à tous les travaux que nous faisons pour maintenir cette sécurité. A partir du moment où nous nous engageons par rapport au Ciel Européen et à tout ce que nous demande la DSAC Centre Est qui vient contrôler régulièrement ce que nous faisons et si nous répondons aux exigences, les versements sont en proportion. Donc, là aussi, nous avons fait ce qu'il fallait et les versements ont progressé.

Quant au budget, il est stable. Aujourd'hui, il y a un déficit sur ce qui est de la partie « fonctionnement » de 150 000 € à peu près, qui n'a pas bougé, et sur lequel le Conseil Général vient nous aider puisque c'est le seul partenaire sur ce qui concerne la gestion de l'Aéroport d'Aurillac, je le précise clairement. Je ne parle pas du fonctionnement de la ligne aérienne, mais de la gestion de l'Aéroport. C'est avec eux que nous partageons le déficit annuel.



Par ailleurs, nous avons le fameux achat de la dégivreuse qui doit coûter 280 000 €, qui est aujourd'hui en location avec option d'achat parce qu'il faut que nous soyons sûrs que ce soit vraiment l'appareil le plus adapté à ce que nous attendons ; il semblerait que oui. Clairement, il faudra, comme le disait le Président, que nous envisagions aussi d'acheter l'appareil qui permet de nettoyer la piste, de la dégivrer et de mettre du sel si c'est nécessaire.

Il y a tout un tas d'autres investissements aussi sur la plate-forme à faire et en cours, mais je vous laisserai la main là-dessus.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Là, vous n'avez évidemment que la gestion de l'Aéroport. Je le rappelle pour éviter toute confusion sciemment entretenue et surtout développée par médias interposés. Nous avons beau répéter dix fois les mêmes choses, que 1 + 1 cela fait 2 et que 2 + 2 cela fait 4, manifestement, tout le monde n'entend pas cela. Nous sommes sur le budget de la gestion de l'Aéroport. Ce budget n'est alimenté, au niveau de la subvention d'équilibre, que par deux collectivités puisque c'est nous qui gérons l'Aéroport, dont nous sommes propriétaires, depuis que la Chambre de Commerce s'est carapatée. Nous assurons, nous, cette gestion ; ce sont nos services, notre Direction et nos équipes qui gèrent l'Aéroport. S'il y a un déficit –et il y en a forcément un– dans la gestion de cet équipement, ce déficit est partagé par moitié entre le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération. Il convient que les choses soient claires, aucune autre collectivité n'apporte le moindre centime d'euro. Je ne sais pas s'il faut faire un bandeau pour le rappeler, pour que ce soit bien entendu, lu et diffusé. Manifestement, cela a du mal à passer.

Sur les grands investissements, nous essayons de trouver de l'argent puisque, depuis plusieurs années, les consulaires n'interviennent plus sur les investissements sur la piste et sur les bâtiments. Nous avons eu, dans le cadre du précédent Contrat de Plan État-Région, 500 000 € de l'État et 500 000 € du Conseil Régional ; cela n'a jamais été contesté par personne. Cela a permis de réaliser un certain nombre de travaux, dont une partie du tapis de la piste et une partie des clôtures.

La gestion de l'Aéroport elle-même entraîne un certain nombre d'investissements courants qui sont de plus en plus lourds. Philippe a parlé de l'achat de la dégivreuse. De toute façon, il n'y a pas tellement le choix, c'est une somme de 280 000 €, nous n'avons pas trouvé d'équipement moins cher. Il va falloir remplacer le camion pour déverglacer et pour préparer la piste ; c'est un investissement de 400 000 à 500 000 €. Il n'y a que nous et le Conseil Général qui finançons ces investissements. Cela devient de plus en plus lourd. Il y a également à prévoir le remplacement d'un certain nombre de matériels, que ce soit sur la météo, que ce soit sur des équipements qui sont rendus obligatoires par les réglementations diverses, qu'elles soient nationales ou européennes. Nous sommes donc obligés d'y passer. Voilà quelle est la réalité. Là-dessus, je dois dire que c'est vital pour notre collectivité mais c'est vital aussi pour tout l'Ouest cantalien.

Vous le savez, nous avons failli assister à un crash en direct. Heureusement que ce jour-là, en dépit de tous les amis des animaux qui faisaient de beaux articles, il n'y avait plus, sur la piste en herbe, à l'endroit où a atterri l'avion de la Société Euro-Confort, les ULM, les oies et les équipements qui vont avec parce que, là, les articles qu'il y aurait eu, ils auraient mis en accusation ceux qui géraient l'Aéroport. Je pense qu'il y a des moments aussi où il faut savoir rappeler un certain nombre de choses. Nous pouvons projeter la vidéo de cet atterrissage notamment pour ceux qui n'y étaient pas. Le Maire d'Aurillac était avec moi sur l'incident. Je ne pense pas qu'il soit bon d'utiliser les catastrophes pour surfer longtemps dessus, mais en tout cas, ce que je sais c'est qu'il n'a pu atterrir que sur l'herbe.

*(Projection d'une vidéo)*

En fait, il ne lui manquait que le train avant. Vous voyez qu'il n'atterrit pas sur la piste en dur, mais sur l'herbe, sans le train avant, et qu'il tient... Heureusement qu'il n'y avait rien sur la piste en herbe. Il n'y a rien de mieux que la démonstration par les images. Il n'est tombé dans

aucun trou, cela aurait pu être le cas, ni dans aucun regard, cela aurait pu être le cas. Ceci démontre à l'évidence que les investissements que nous y faisons sont absolument indispensables.

Cela veut dire aussi qu'il y a encore des investissements à réaliser. Pour que les choses soient dites et comprises, je précise que, dans les investissements que nous réalisons dans le cadre de la gestion de l'Aéroport, il y en a une partie qui nous est remboursée au fur et à mesure par les taxes sur les passagers, par l'État ; cette année, il y a eu plus de remboursement que nous n'en attendions, ce qui facilite le budget. La réalité, c'est que la survie de cet équipement est indispensable au moins pour notre arrondissement, et que tout débat et toute polémique là-dessus n'ont pour moi strictement aucun sens. Nous aurons peut-être l'occasion d'en reparler sur une autre délibération. Mais voilà quelle est la réalité. Ce n'est pas la peine de continuer à phosphorer sur des éléments qui n'ont aucun sens. Nous avons fait, je pense, le maximum de ce que nous pouvions faire là-dessus. Aujourd'hui, le Conseil Général –en sachant que nous participons au même niveau que le Conseil Général– a lancé la renégociation d'une nouvelle OSP. Il y a trois compagnies qui ont candidaté sur des montants qui sont soit au-dessous, d'environ 15 %, de ce que cela coûte actuellement, soit au-dessus, de 5 ou 10 % selon les compagnies et le type d'avion. Il vaut mieux qu'il y en ait trois que zéro et il vaut mieux qu'il y en ait trois qu'une parce que cela peut permettre une négociation. Bien évidemment, le concours de l'État sur la ligne d'aménagement du territoire est indispensable parce que s'il baissait significativement –ce qui m'avait été annoncé et ce contre quoi je lutte avec d'autres avec acharnement depuis un certain nombre de mois –il est bien évident qu'il faudrait que ce soit nous qui payions. J'ajoute à cela, pour être encore plus clair, que j'ai déposé un amendement –qui n'a pas été suivi de succès par un groupe de l'Assemblée Nationale– pour que les Conseils Départementaux puissent continuer à verser des subventions pour intervenir sur le plan aéroportuaire. Ce n'est pas passé. Cela veut dire que, si nous n'avons plus de contribution du Conseil Départemental à l'avenir, je pense qu'il faudrait que nous mettions nous-mêmes la main à la poche à due concurrence, tout au moins pendant une certaine période, et ce que nous mettrions là, il est bien évident que nous ne le mettrions pas ailleurs. J'espère que la raison reviendra.

Dernier budget : le Budget du Centre Aquatique.

**M. DELAMAIDE.**- Ce sera assez rapide puisque, comme l'a rappelé le Président, ce budget annexe a été mis en place depuis janvier 2015. Ce sont les entrées qui constitueront la section de fonctionnement en termes de recettes. Comme d'habitude, les recettes ne suffisent pas à combler les charges dans ce type de budget. C'est donc le Budget Principal qui viendra, par une subvention de fonctionnement, faire l'équilibre de ce budget.

Par contre, en investissement, il a déjà été repéré des besoins assez lourds, notamment des travaux de réfection du hammam et de la salle cardio qui sont indispensables, qu'il faudra envisager cette année. Nous devons également engager des travaux sur la reprise du pentagloss.

Voilà à ce jour ce qu'on peut dire sur le devenir de ce budget en 2015.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur DELAMAIDE. Y a-t-il des questions ou des observations sur l'ensemble de ces orientations ? Puisque ce n'est pas un vote, c'est un débat d'orientations budgétaires. Nous avons essayé de synthétiser, mais ce n'est pas toujours facile. Le document est plus précis. Monsieur MOINS, vous avez la parole.

**M. MOINS.**- Monsieur le Président, il n'y aurait pas de débat si quelqu'un n'intervenait pas. Il faut donc bien intervenir et dire quelque chose dans un contexte très compliqué. Nous sommes tous d'accord pour dire que les collectivités territoriales vont souffrir dans les années qui viennent. Je relevais que la Dotation Générale de Fonctionnement Intercommunalité et de compensation avait baissé entre 2012 et 2015 de 1 M€ sur les 8 M€ de départ ; nous

sommes passés de 8 M€ à 7 M€. C'est effectivement une première contrainte ; contrainte qui va malheureusement se poursuivre au fil des années jusqu'en 2017 et sans aucun doute après encore ; il faut être clairvoyant, nous savons très bien qu'après 2017 le budget de l'État ne sera pas forcément remis à niveau et qu'il faudra encore poursuivre le redressement des comptes publics. C'est donc une contrainte importante, une contrainte importante au titre des ressources. C'est une contrainte qui vient en plus se cumuler avec le deuxième désengagement de l'État ; nous étions avec Sylvie LACHAIZE à l'examen du projet de CPER tout à l'heure, sachez que le dernier CPER qui allait jusqu'en 2013 portait sur un montant de 689 M€ et qu'aujourd'hui nous serons sur un montant inférieur à 500 M€ pour 2015 jusqu'en 2020 ; c'est une baisse qui est conséquente puisque ce sont environ 190 M€ de moins sur le budget total, et sur le volet routier, le budget a forcément baissé, et sur le volet territorial il va baisser de 20 % pour chacun des quatre Départements d'Auvergne. C'est donc effectivement une contrainte très importante, une contrainte qui impactera nécessairement le fonctionnement de nos collectivités dans les projets que nous aurons à porter, et notamment les projets d'investissement que les collectivités devront mettre en place.

Monsieur le Président, cela me permet –vous savez que c'est l'une de mes marottes– de revenir sur l'idée de la mutualisation. Je sais et j'ai vu dans les délibérations d'aujourd'hui qu'il y a ce projet de mutualisation, notamment en matière d'informatique. Je dis depuis longtemps, depuis plusieurs années, qu'il faudrait sans aucun doute que nous allions sur la mutualisation et que nous allions beaucoup plus loin sur la mutualisation. Je connais votre avis disant : « il faut faire attention parce que, après, il y a aussi un problème de calcul de coefficient et qu'il faut peut-être tout calculer de manière plus sérieuse ». C'est sans doute vrai, Monsieur le Président, mais je pense qu'en tout état de cause, il nous faudrait aller très vite sur une mutualisation forte des collectivités, c'est-à-dire de l'ensemble des communes de notre intercommunalité, pour que nous puissions arriver, les uns et les autres, à trouver des marges de manœuvre financières pour parvenir à conserver un minimum de services dans l'intérêt de nos concitoyens. Cela, c'est la première observation, et je pense que nous devrions effectivement travailler de manière peut-être plus vive encore dans ce schéma-là parce que, si pour l'année 2015 et peut-être 2016, nous arriverons à tenir un budget sans augmentation d'impôts, il n'est pas du tout certain qu'une telle perspective puisse perdurer après 2016, ni en 2017 et ni en 2018 forcément. Cela, c'est une première observation.

Deuxième observation. Nous voyons aujourd'hui malheureusement un taux de chômage qui s'accroît sur toute la France, que ce soit dans le Cantal ou ailleurs. 600 000 chômeurs de plus depuis mai 2012, nécessairement cela impacte aussi notre territoire auvergnat. Nous avons une mauvaise nouvelle sur Aurillac et sur les locaux de Baradel avec le départ de JeuxVidéo.com, c'est-à-dire l'ancienne Odyssée Interactive. Tout cela, c'est fort inquiétant pour l'avenir. Cela veut dire aussi qu'il faudrait peut-être que nous arrivions –vous allez me dire que c'est impossible– à sortir un budget de prospection et d'animation de nos territoires pour essayer de faire de la prospection d'entreprises. Alors il existe déjà, soit à la CCI, soit au sein du Conseil Général, du personnel pour faire ce travail là. Sans doute ce travail n'est-il pas assez efficace, et en tout état de cause nous devons certainement, les uns et les autres, travailler sur la prospection et la tentative d'accueil d'entreprises dans nos territoires, afin d'offrir un emploi au maximum de populations, mais aussi de pouvoir accueillir de nouvelles activités pour compenser les départs d'entreprises existantes.

Voilà, Monsieur le Président, les observations que je voulais faire. Le débat d'orientations budgétaires à la Communauté d'Agglomération, c'est toujours un débat mesuré parce que les orientations budgétaires sont toujours des orientations décidées en Bureau communautaire ; au moins, c'est l'impression que cela donne, et donc comme le souhait de la mesure est partagé, j'ai forcément un discours mesuré et j'essaie d'être constructif.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je vous remercie, Monsieur MOINS. Y a-t-il d'autres questions ou observations sur ces orientations budgétaires ? Monsieur MATHONIER, vous avez la parole.

**M. MATHONIER.**- Monsieur le Président, effectivement c'est un budget qui est monté dans des conditions relativement difficiles, et comme cela vient d'être dit, je pense que les années qui viennent, que ce soit pour l'Intercommunalité comme pour les Communes, vont obliger tous les exécutifs à prendre des décisions parfois douloureuses, parfois difficiles. Mais, en tout cas, les orientations que vous avez évoquées dans le cadre de ce DOB me semblent tout à fait pertinentes et conformes aux engagements que vous aviez pris, premièrement de ne pas toucher à la fiscalité, de n'augmenter aucun des taux de fiscalité et c'est à souligner parce que le contexte est difficile, et parallèlement de maintenir un programme d'investissement conséquent ; c'est appréciable parce que nous savons tous que les choix qui sont faits engagent l'avenir, et comme vous l'avez écrit dans votre DOB, c'est important pour les jeunes de notre territoire d'avoir un avenir, et je crois que dans les engagements qui sont pris au sein de ces orientations c'est ce qui transparait. Je ne peux donc que me féliciter devant des orientations budgétaires qui me semblent tout à fait pertinentes dans un contexte difficile.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Simplement, je répondrai en quelques mots. D'abord, je voulais remercier M. MOINS de son intervention mesurée. L'Intercommunalité a une vertu, c'est justement que nous puissions faire travailler ensemble des élus à la fois de diverses communes et de diverses sensibilités pour trouver des solutions les plus constructives possibles pour tout le monde sur l'ensemble du territoire.

Vous avez parlé de mutualisation. Nous mutualisons, je dirai, quand c'est possible. Et puis, pour mutualiser, il faut que le résultat de la mutualisation soit positif. La meilleure mutualisation, c'est le transfert de compétences. C'est ce que nous avons fait pour la Médiathèque et pour un certain nombre de compétences de la Communauté d'Agglomération, parce que, sinon, mettre ensemble deux services qui existent en accumulant les personnels des deux services, objectivement, cela ne solutionne pas grand-chose. Il faut donc trouver les opportunités pour mutualiser quand l'opportunité est positive. C'est ce que nous vous proposerons tout à l'heure sur l'un des secteurs dont nous avons la charge.

En même temps, par vos remarques, vous avez montré la difficulté de la chose. Quand vous nous avez parlé de prospection en matière d'entreprises, vous nous avez dit : « il y a la CCI qui s'en occupe, il y a aussi le Conseil Général qui s'en occupe, mais ne faudrait-il pas nous interroger, nous, pour nous en occuper aussi ? ». Effectivement. C'est une question que nous pouvons légitimement nous poser sans vouloir critiquer ce que font les autres, mais cela ne va pas dans le sens de la mutualisation. Par contre, faut-il, à l'intérieur de nos collectivités, faire des mutations de personnels de certains services pour constituer une équipe ou carrément d'ailleurs pour budgéter des sommes pour faire des opérations quitte à les concéder à l'extérieur ? C'est une véritable question qui mérite d'être posée.

Sur la fiscalité, je remercie le Maire d'Aurillac de ses observations. Quand nous disons que nous ne touchons pas les taux, il nous est arrivé, par des votes que nous avons émis ensemble, de modifier les équilibres à l'intérieur de la Contribution Économique. Je le dis parce qu'il y a eu parfois, à la fin de l'année, des gens qui ont dit : « moi, je paye plus sur ma Contribution Foncière ». Cela ne dépendait pas que de nous, et les décisions que nous avons prises n'ont impacté que de quelques centaines d'euros. Par contre, parmi ceux qui ont payé plus, il y en a qui ont réagi ; mais il y en a, par rapport aux délibérations que nous avons prises, qui, du coup, payaient moins ; ceux-là n'ont pas protesté. Nous sommes arrivés à un équilibre et nous avons essayé de répondre à tous ceux qui nous ont posé des questions, un par un, pour qu'il n'y ait pas de difficulté.

Un mot simplement sur le problème économique que vous avez évoqué. Sur Baradel, il y a le départ de l'Odyssée Interactive. Nous l'avions prévu. Il est à peu près compensé par un certain nombre d'arrivées de petites structures ; il y a notamment l'Inspection Académique pendant 18 mois. Il n'y a pas de problème pour le Pôle Immobilier d'Entreprises avec le départ de cette société, et il y a un certain nombre d'arrivées –elles seront d'ailleurs détaillées pour le prochain Bureau et vous en aurez le compte rendu– au Pôle Immobilier d'Entreprises qui permettent de maintenir son taux d'occupation à un niveau important.

Simplement, le fait qu'il ait été parlé de l'Odyssée Interactive, cela me permet de faire deux observations, et j'en terminerai ainsi sur les orientations budgétaires.

D'abord, une réflexion d'ordre général. Vous avez, là, la traduction de l'excès d'une vision totalement financière dans le mauvais sens du terme. Je regardais le bilan de cette Société qui a dû faire un excédent d'à peu près 3 M€, je passe sur les virgules, avec un prix de cession de 90 M€ et avec un choix de dirigeant –moi je le dis tel que je le pense– qui se moque éperdument de la vie de nos territoires et de nos concitoyens. La finance est reine. Vous voyez, Monsieur ROUME, qu'il nous arrive d'être d'accord...

**M. ROUME.**- Même moi je me retiens pour le dire...

**M. LE PRÉSIDENT.**- Vous savez, j'ai participé à la rédaction de l'article 8 de la Loi Économie Solidaire qui précise le droit d'information des salariés au niveau des cessions d'entreprises, qui ne présente pas que des avantages, mais qui en présente dans certains cas, tout dépend comment c'est prévu. Dans ce cas-là, l'information est faite après. Et puis, moi, il y a des choses qui m'ont choqué en dehors de cela ; par exemple, quand l'un des Cadres locaux dit : « être à Aurillac pose parfois des problèmes logistiques quand il faut se rendre à Paris ou sur un salon à l'Étranger », ils l'ont dit, ils l'ont exprimé à la presse, cela me permet de rebondir sur ceux qui vous disent : « l'enclavement, c'est du bidon... on n'est pas à dix minutes près, etc, etc » parce que nous ne résoudrons pas tout par la fibre optique, nous ne résoudrons pas tout par la connectivité, et là vous en avez un exemple frappant ; un des motifs qu'ils utilisent, c'est de dire : « il faut que nous partions parce que nous sommes trop loin des clients, parce que nous sommes trop loin des salons ». C'est écrit, ils l'ont dit. Il faut donc aussi se rendre compte qu'il faut que nous soyons performants –et c'est normal– sur tout ce qui est numérique et connectivité, mais que si nous ne sommes pas performants sur l'avion, sur la route et sur le maintien du rail, moi je vous dis que nous serons dans des draps catastrophiques, et qu'il est indispensable que nous arrivions à convaincre qu'il n'est pas normal que nous soyons l'une des dernières préfectures de France à être enclavée de cette manière-là. Je le dis, je le redis et je le maintiens. Là, vous en avez la traduction concrète avec des gens qui travaillent ici et qui viennent vous dire : « nous, nous préférons aller travailler ailleurs parce que nous sommes trop loin des salons et des clients ». Nous n'en sommes pas encore à permettre le transport des hommes par fibre optique... Cela viendra peut-être, il y a des romans d'anticipation de grande qualité qui prévoient cela. Pour Monsieur ROUME, il faudra une grande fibre optique...

Ceci étant dit, s'il n'y a pas d'autres observations, nous pouvons prendre acte de ce débat d'orientations budgétaires. Nous essaierons de traduire ces orientations budgétaires dans le budget. Ce qui est quand même rassurant, c'est que nous aurons un budget qui nous permettra de faire du développement et que nous n'avons pas d'inquiétude, ni à court terme, et je l'espère pas à moyen terme. Un mot encore parce que cela fera plaisir à notre Vice-Président Christian POULHES ; nous n'avons pas intégré dans ces orientations les subventions qui pourraient arriver ; ce n'est pas une volonté de les effacer avant qu'elles n'arrivent ; nous en tiendrons compte au fil de leur arrivée, en espérant qu'elles seront les plus importantes possibles parce qu'en dehors de l'affichage, ce qui compte, c'est ce qui pourra réellement arriver sur le terrain, et je vous assure, que cela vienne de l'État, du Conseil Régional, du Conseil Général, de l'Europe ou de partout ailleurs, que nous les saluerons avec tous les remerciements possibles et imaginables à condition qu'elles arrivent.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n°2015/6.

Je vous propose, dans la foulée, d'attaquer les délibérations du groupe B et de commencer par le comblement d'un trou, c'est-à-dire le versement d'une avance remboursable de 100 000 € au CPIE au titre de l'exercice 2015. Monsieur GRANIER, vous pouvez présenter cette délibération.

**DÉLIBÉRATION N° 2015/7 : VERSEMENT D'UNE AVANCE REMBOURSABLE D'UN MONTANT DE 100 000 € AU CPIE AU TITRE DE L'EXERCICE 2015**

**DÉLIBÉRATION N° 2015/8 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CPIE AU TITRE DE L'EXERCICE 2015**

**Rapporteur : M. GRANIER**

**M. GRANIER.**- Merci, Monsieur le Président. Depuis plusieurs années, la CABA est un partenaire financier important de l'Association Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement de Haute Auvergne (CPIE).

Le CPIE de Haute Auvergne va devoir faire face à des dépenses exceptionnelles pour assurer soit un licenciement, soit un départ à la retraite de plusieurs de ses personnels et donc sollicite, auprès de la CABA, une avance de trésorerie à hauteur de 100 000 € qui sera remboursée de la façon suivante :

25 000 € en 2016,  
25 000 € en 2017,  
25 000 € en 2018,  
25 000 € en 2019.

Le nouveau Président du CPIE est venu nous exposer tous les éléments qui lui avaient été transmis, après qu'il les ait expurgés et analysés à moult reprises, parce que les bilans qui avaient été présentés et qui nous ont été présentés -puisque je siège aussi au CPIE- n'étaient pas en adéquation avec la réalité. C'est pour ces raisons-là qu'on nous demande de leur venir en aide très rapidement. Le plan que propose le Président du CPIE -puisque, derrière, il y a une autre délibération qui est la délibération pour attribuer la subvention plus classique que donne la CABA- est en adéquation avec cette demande d'aide financière.

Très clairement, je pense que M. ZUBER fait un très gros travail avec d'autres Élus de la CABA. Ils vont, je l'espère, redresser les comptes du CPIE, mais ce dernier, pour pouvoir poursuivre son activité, a besoin de cette aide-là.

Puis-je enchaîner avec l'autre délibération, Monsieur le Président ?

**M. LE PRÉSIDENT.**- Oui, allez-y.

**M. GRANIER.**- La deuxième délibération, toujours pour le CPIE, c'est l'attribution de la subvention que je dis « classique », mais qui est d'un montant de 93 000 €. Dans le cadre de cette subvention, il y a une convention qui est établie.

Nous vous proposons d'autoriser le Président à signer cette convention pour attribuer les 93 000 € et à inscrire les crédits nécessaires dans le Budget Principal au compte 6574, fonction 830.

Très précisément, l'ensemble des deux aides financières qui sont demandées ferait un montant, pour l'année en question, de 193 000 €.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions là-dessus ? Non. En fait, ils ont un trou de 250 000 €. Nous allons les aider, ce qui est normal parce que ce serait dommage de liquider cette structure, d'autant qu'il reste des personnels compétents. Nous allons essayer de les aider à redresser la situation. C'est une avance remboursable, que les choses soient claires. Je pense qu'une procédure de redressement sera, in fine, indispensable.

**M. GRANIER.**- Monsieur le Président, je vais en profiter, puisque la parole m'est donnée, pour dire à tous les Élus, pour ceux qui ont un atlas de la biodiversité, qu'ils ont des fonds qu'ils peuvent utiliser parce qu'il y a des subventions qui les aideront à faire travailler le CPIE. J'ai un atlas de la biodiversité, j'ai des gens qui sont prêts à me subventionner. Si le CPIE me demande 1 500 € pour faire une prestation sur ma commune, j'aurai 1 500 € d'aide. Je crois qu'Ytrac peut prétendre à la même chose ; il faut donc utiliser cette possibilité. J'encourage l'ensemble des maires de la Communauté d'Agglomération à faire travailler le CPIE parce que nous en avons besoin ; il y a des études obligatoires, autant utiliser quelque chose de local et de compétent en plus.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Oui, puisque nous nous rendons compte que certaines collectivités du département font travailler des CPIE d'autres départements. Je pense que le premier message à faire passer, c'est ce que fait passer la nouvelle équipe, c'est qu'il serait bienvenu de faire travailler le CPIE local.

Je mets ces deux délibérations aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations n°2015/7 et 2015/8 sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

Je passe la parole à Mme LOURS sur Accent Jeunes et sur la Mission Locale.

**DÉLIBÉRATION N° 2015/9 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION ACCENT JEUNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2015**

**DÉLIBÉRATION N°2015/10 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA MISSION LOCALE AU TITRE DE L'EXERCICE 2015**

**Rapporteur : Mme LOURS**

**Mme LOURS.**- Merci, Président. La première délibération que j'ai à vous présenter concerne le versement d'une subvention à une association que nous connaissons, qui s'appelle Accent Jeunes, située à Aurillac, qui développe des actions individuelles et/ou collectives auprès de personnes qui ont besoin d'accéder à des conditions de vie meilleures que celles qu'elles connaissent, par des actions éducatives et sociales ou par des actions de rue.

La convention qu'il vous est proposé d'adopter permet le versement d'une subvention pour financer des projets qui sont conduits par cette association ; ce sont des projets pour lesquels la CABA intervient, notamment dans le montage ou le contrôle.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter ce projet de convention ;
- d'autoriser M. le Président à signer cette convention ;
- d'approuver le versement de la subvention de fonctionnement de 48 000 € à l'Association « Accent Jeunes » au titre de l'année 2015.

Portée par l'élan, je me propose de vous soumettre la deuxième délibération concernant le versement d'une subvention de fonctionnement à la Mission Locale au titre de l'exercice 2015. Si nous parlions du PLIE tout à l'heure, qui est un dispositif de la CABA, la Mission Locale Cantal est un outil de politique d'insertion dans lequel la CABA intervient depuis de nombreuses années.

La Mission Locale aide, accueille et accompagne des jeunes de 16 à 26 ans. C'est un accompagnement global, éducatif, social, sur un axe aussi médical, sur le plan de la connaissance de la santé. 700 jeunes rentrent dans ce dispositif par an.

Il faut savoir que la Mission Locale, aujourd'hui, gère à peu près dix dispositifs dans lesquels nous faisons rentrer les jeunes. Celui que vous connaissez tous, ce sont les Emplois d'Avenir que nous avons mis en place depuis 2013 et qui ont connu un fort succès puisque 230 jeunes ont été insérés dans ce dispositif au niveau de l'arrondissement d'Aurillac. Pour le Cantal, ce sont 460 jeunes.

Forte de cette dynamique-là, la Mission Locale s'inscrit aujourd'hui dans une mission expérimentale pour le moment, sur deux ans, sur ce que l'on appelle une « garantie jeune ». Là, nous sommes sur un public un peu différent puisque nous sommes sur des jeunes de 18 à 25 ans, mais surtout ce sont des jeunes qui ne sont pas très, très éloignés de l'emploi, mais à qui il faut que nous donnions un petit coup de pouce pour y accéder. Il n'y a pas de conditions scolaires, il n'y a pas de conditions de formation, ni de ressources financières pour accéder à ce dispositif. Par le biais d'ateliers collectifs et un suivi individuel que sait faire la Mission Locale, nous allons les aider à accéder au marché de l'emploi.

C'est pourquoi je soumetts au Conseil Communautaire cette délibération par laquelle il vous est proposé :

- d'adopter le projet de convention joint en annexe à la délibération ;
- d'autoriser M. le Président à signer cette convention ;
- d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 164 000 € à la Mission Locale.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Madame la Vice-Présidente. Nous maintenons les concours aux mêmes niveaux tant que c'est possible. Il faut dire que nous avons besoin aussi du travail que réalisent ces associations. Tant que nous le pouvons, nous maintenons donc les contributions aux mêmes montants. Y a-t-il des questions là-dessus ? Je n'en vois pas. Je mets donc les deux délibérations aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations n° 2015/9 et 2015/10 sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

M. DELAMAIDE présente la délibération suivante sur l'attribution d'une subvention d'équipement de la Communauté d'Agglomération au Conseil Général. Regardez-la bien cette délibération parce que ce qui est rare est cher, c'est le cas de le dire.

**DÉLIBÉRATION N° 2015/11 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT AU CONSEIL GÉNÉRAL POUR L'ÉCOLE D'ÉQUITATION**  
**Rapporteur : M. DELMAIDE**

**M. DELAMAIDE.**- Merci, Monsieur le Président. Je voudrais rappeler que, depuis 20 ans, l'École Départementale d'Équitation constitue le plus important des centres équestres dans la région Auvergne, qu'elle compte 520 licenciés et qu'elle accueille 650 à 700 pratiquants par semaine, pour donner un petit peu de la pertinence à l'intérêt communautaire et à l'attention que nous pouvons avoir sur ce sujet.

Le Département est propriétaire des installations de cette école et porte un projet de restructuration qui se déroule en trois phases :

- la première phase concerne la partie administrative, les parkings et l'aménagement de deux manèges ;
- une deuxième phase concernera celle des écuries ;
- une troisième phase concernera celle des carrières et des grands manèges.

Il s'agit d'un projet que l'on peut qualifier de Haute Qualité à la fois Environnementale et Architecturale. Le coût de ce projet est de 4,6 M€.

Conformément à nos engagements initiaux dans le cadre des contrats de développement 2007-2009, reconduits sur la période 2010-2012 et puis dans le cadre du Fonds d'Initiative Locale en 2013-2014, la CABA apportera un soutien exceptionnel à ce projet. Cette aide avait été fixée à 500 000 €, soit un taux de participation de 12,5 %.



Conformément au dossier de demande de subvention déposé par le Conseil Général, la première phase de travaux, dont la réalisation est prévue de juin 2014 à novembre 2015, représente un coût de 1 604 000 € (frais d'études inclus). La CABA, dans le cadre de ce partenariat, va subventionner cette première phase à hauteur de 200 500 €.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver le versement de cette subvention d'équipement de 200 500 € au Département dans le cadre de cette première phase ;
- d'autoriser M. le Président à signer l'arrêté d'attribution de subvention.

Pour votre information, dans le cadre de ces 4 600 000 €, ce projet est subventionné à hauteur de 1 800 000 € : 500 000 € de la part de l'État, 500 000 € de la part de la Région, 500 000 € de la part de la CABA et 300 000 € de la part du C.N.D.S.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci. Ce n'est pas la première fois que nous participons au financement de l'École d'Équitation puisque nous avons été amenés, dans les années 2003-2004, à financer le renouvellement de la cavalerie et de la sellerie. C'est une association qui a beaucoup de licenciés qui proviennent non seulement des communes de la Communauté d'Agglomération mais au-delà. L'École, elle a été décidée pour être départementale ; ce n'était pas forcément dans les compétences initiales du Conseil Général. Il est donc logique que nous fassions un effort pour donner un coup de main. C'est ce que nous avons indiqué il y a plusieurs années ; nous avons reporté de budget en budget cette subvention. Y a-t-il des questions là-dessus ? Il n'y en a pas. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2015/11 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Je demande à M. le Vice-Président CORNET de nous parler de la participation allouée au COS pour l'année 2015.

#### **DÉLIBÉRATION N°2015/12 : PARTICIPATION ALLOUÉE AU COS POUR L'ANNÉE 2015** **Rapporteur : M. CORNET**

**M. CORNET.**- Merci, Monsieur le Président. La CABA a décidé de confier au Comité des Œuvres Sociales (COS) du Pays Vert la conduite d'une politique d'action sociale en faveur de nos personnels. En contrepartie de cette mission qu'elle lui a attribuée et qu'elle lui renouvelle pour 2015, la CABA verse une participation.

Cette subvention est déterminée en appliquant un taux de 1,75 % à la masse salariale constatée en année N – 1 au sein de chacun des budgets de la CABA. Tous les budgets sont impactés par cette subvention.

Pour 2015, les sommes nécessaires à la liquidation de cette participation représentent un montant de 123 350,70 €. Ces sommes sont bien évidemment inscrites aux différents budgets.

Le montant de la contribution de la CABA étant supérieur au seuil de 23 000 € fixé par la réglementation, la liquidation de cette subvention est conditionnée par la présentation par l'Association des documents suivants :

- le compte de résultat et le bilan du dernier exercice clos tels qu'approuvés par son commissaire aux comptes ;
- le dernier bilan moral adopté par l'Assemblée Générale ;
- les prévisions budgétaires pour l'année en cours.

En supplément de cette subvention, la CABA participe au remboursement des charges liées au personnel du COS du Pays Vert. Pour les exercices 2014 et 2015, cette aide est en suspens car elle est conditionnée à la signature d'une convention entre toutes les collectivités dont les agents adhèrent au COS.

Lors de notre dernière rencontre avec le COS, chaque partie a pris la responsabilité de rédiger cette convention afin de pouvoir les comparer et de rédiger en commun, par la suite, la convention à signer.

Ici, il vous est donc proposé aujourd'hui :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 123 350,70 € au COS du Pays Vert, afin de conduire une politique d'action sociale auprès de nos personnels et sans que puissent être exigées d'eux d'autres conditions que cette qualité-là ;
- d'autoriser M. le Président à procéder au versement de cette aide au titre de l'année 2015.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur le Vice-Président. C'est une somme importante. C'est pour cela d'ailleurs que nous la passons en groupe B, pour que chacun ait dans l'esprit que c'est une somme de 123 350,70 €. C'est important de le savoir. Y a-t-il des questions là-dessus ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2015/12 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. NICOLAS va nous parler de mutualisation avec la création d'une Direction Commune des Systèmes d'Information.

### **DÉLIBÉRATION N° 2015/13 : CONVENTION PORTANT CRÉATION D'UNE DIRECTION COMMUNE DES SYSTEMES D'INFORMATION (DCSI)**

**Rapporteur : M. NICOLAS**

**M. NICOLAS.**- Aujourd'hui, je vous présente une délibération qui a une importance pour les deux collectivités : la Mairie d'Aurillac et la CABA. En effet, depuis maintenant quelques années, nous essayons de rapprocher les compétences informatiques. C'est un travail en commun qui a vu le jour par quelques actions comme, par exemple, la création du site Internet, le SIG, les marchés d'opérateurs de téléphonie avec l'ensemble des communes de la CABA, le module de création d'un site Internet qui a été mis à disposition des communes, etc.

Il fallait aller plus loin dans la démarche. C'est ce que nous faisons aujourd'hui. Je vous rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales permet à un établissement public de coopération intercommunale et une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs.

Par le biais d'une convention, après établissement d'une fiche d'impacts annexée à cette délibération –vous pourrez en prendre connaissance– et dans un souci de bonne organisation et d'optimisation de leurs services, la Ville d'Aurillac et la CABA se sont rapprochées pour créer à l'échelon communautaire une Direction Commune des Systèmes d'Information.

La convention porte sur 11 articles précisant les modalités de mise en commun avec ses principes de création, les étapes de mise en œuvre, ses principes de fonctionnement, ainsi que ses conséquences financières.

Tous les éléments sont repris dans la convention, mais je voudrais évoquer ici un minimum d'informations sur les missions qui ont été déployées ou qui seront déployées.

Il a été décidé de partager la Direction des Systèmes d'Information, pour 45 % du temps imparti à la Ville d'Aurillac, et d'attribuer cette fonction à M. LAGARDE qui est dans cette salle, qui est Directeur des Systèmes d'Information de la Communauté d'Agglomération. Dans l'évaluation financière qui a été faite, ce sont à peu près 50 000 € de frais et charges correspondant aux salaires et intégrant éventuellement les formations. 45 % de cette somme, cela correspond à une somme de 22 500 € à la charge de la Commune d'Aurillac.

Dans sa mission, le Directeur des Systèmes d'Information aura en charge l'encadrement et l'organisation du Pôle des Systèmes d'Information et de Télécommunication, des Pôles SIG parce que la CABA et la Ville en ont un, des Services Informatiques TIC en règle générale. Les missions portent aussi sur l'ensemble des prestations informatiques nécessaires au maintien des infrastructures, à l'évaluation des systèmes d'information ainsi qu'à l'ensemble des mesures d'organisation et de sécurité puisque la sécurité informatique est aujourd'hui d'actualité avec les attaques, notamment de virus, qui pourraient mettre en péril nos collectivités.

Dès la signature de cette convention, en sachant qu'elle prendra effet à partir du 1<sup>er</sup> mars, le directeur commun aura pour mission d'élaborer un rapport de diagnostic proposant une préfiguration de la Direction Commune en identifiant ses moyens humains et matériels. Nous vous avons mis en annexe à la délibération un organigramme avec l'ensemble des noms des informaticiens des deux collectivités ; vous pourrez en prendre connaissance.

A l'issue de la mission, un Comité de Suivi examinera le diagnostic et proposera des pistes de continuité de la mutualisation. Ce Comité de Suivi est composé des directeurs généraux de la CABA et de la Mairie, du DSI et des deux élus référents des deux collectivités.

L'objectif à terme –et je voudrais conclure par ce point important dans la démarche intellectuelle et la concrétisation du projet– serait de mettre en place une seule équipe informatique et un seul système d'information pour l'Agglomération et ses communes membres, afin de réduire le coût du traitement des informations et de développer la fluidité des processus au sein de l'Intercommunalité. Aujourd'hui, par exemple, la Ville d'Aurillac a deux salles informatiques, coûteuses en équipements ; la Communauté d'Agglomération a également deux salles informatiques. Cela, ce sont des notions de sécurité évidente avec des sites distants. A terme, l'objectif c'est de créer une seule salle en réduisant le matériel, en réduisant les logiciels et en réduisant les coûts de maintenance et d'installation de ces équipements.

L'ensemble des collectivités seront gagnantes à terme, que ce soit sur la partie « matériel », sur la partie « logiciels », sur la partie « organisation » ou sur la partie « temps des agents ». Cela pourra permettre à terme de dégager du temps pour mutualiser ces services au sein même de la Communauté d'Agglomération et au sein même – c'est mon objectif – des 25 communes de la Communauté d'Agglomération. Je sais que les petites communes sont en difficulté ; toutes ne peuvent pas avoir des compétences à leur disposition. Le rôle de notre Collectivité aujourd'hui, me semble-t-il, serait d'apporter ce soutien, et là nous serions vraiment dans une mission intercommunale. C'est donc l'objectif que je souhaite mener à terme, qui est dans les réflexions, mais je ne suis pas le seul. Pour conclure, je voudrais justement adresser mes remerciements à l'ensemble des Élus qui ont œuvré à ce projet, et je voudrais citer l'Adjoint en charge du personnel à la Ville d'Aurillac, le Vice-Président en charge du personnel à la Communauté d'Agglomération, ainsi que les deux Directeurs et Bruno LAGARDE, qui se sont investis pour la mise en œuvre de cette solution qui sera très efficace pour l'avenir de nos collectivités.

Il vous est donc proposé ce soir au sein du Conseil Communautaire de valider le projet de convention portant sur la création d'une Direction Commune des Systèmes d'Information.  
Merci de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur NICOLAS, pour cette présentation à la fois complète et précise. Je crois que cela va dans le bon sens. J'espère que le fonctionnement suivra les bonnes intentions, mais je n'en doute pas, Monsieur le Directeur. Y a-t-il des observations là-dessus ? M. MOINS les a faites en amont.

**M. MOINS.**- Nous ne pouvons que nous satisfaire de cette Direction Commune, mais nous en avons déjà parlé ensemble tous les deux ce week-end.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2015/13 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous avons ensuite une délibération sur la modification de la durée de validité du titre de transport et les mises à jour du règlement voyageurs de la SA-SPL STABUS. Monsieur le Vice-Président, vous pouvez présenter cette délibération.

### **DÉLIBÉRATION N° 2015/14 : MODIFICATION DE LA DURÉE DE VALIDITÉ DU TITRE DE TRANSPORT ET MISES A JOUR DU RÈGLEMENT VOYAGEURS DE LA SA-SPL STABUS**

**Rapporteur : M. ROUME**

**M. ROUME.**- Merci, Président. Cette délibération concerne donc la modification de la durée de validité du titre de transport et d'autres modifications que je vais vous indiquer tout à l'heure.

Vous savez que la STABUS dispose actuellement d'un Règlement Voyageurs et que ce règlement est en vigueur depuis le mois de septembre 2006. Ce règlement comporte quatre parties :

- les règles générales pour une utilisation optimale du réseau : des règles relatives aux montées et descentes des véhicules, aux places réservées, aux poussettes, aux animaux ;
- une partie concernant le comportement des voyageurs qui sont transportés ;
- une autre partie sur l'utilisation et le contrôle des titres de transport : les modes de fixation des tarifs, le détail de l'offre, les règles d'utilisation des titres de transport et les modalités de contrôle ;
- enfin une quatrième partie « Divers » qui concerne par exemple les objets trouvés et les modalités de réclamations.

Le 28 novembre 2014, la Commission Transports a proposé de modifier la troisième partie de ce règlement en son article relatif à la durée de validité du titre de transport. Cela concerne les offres SOLO, c'est-à-dire le ticket vendu à l'unité, et l'offre FRÉQUENCE, c'est-à-dire les tickets vendus par carnet de dix.

Le règlement actuel indique que le ticket est « valable une heure sur tout le réseau, mais avec retour interdit sur la ligne d'origine ». Cette dernière restriction est peu lisible et peu cohérente pour les usagers ; cela avait amené d'ailleurs un certain nombre de réactions ; ceux-ci peuvent partir de chez eux mais ne peuvent pas utiliser la même ligne pour le retour avec le même titre de transport, et c'est également complexe bien sûr –vous vous en doutez– pour mettre en œuvre pour les conducteurs ou les contrôleurs le contrôle de l'utilisation ou pas de ces titres de transport.

Il vous est donc proposé de supprimer cette restriction et d'adopter l'écriture suivante pour le règlement de la STABUS, à savoir : « le ticket est valable une heure sur tout le réseau » ; ce qui sera beaucoup plus simple pour tout le monde.

Par ailleurs, le Règlement Voyageurs actuel a été établi le 1<sup>er</sup> septembre 2006. Il n'a subi, depuis, aucune adaptation, alors qu'il y a eu quelques modifications. Ces modifications concernent notamment :

- la prise en compte du changement de statut juridique de la STABUS qui était auparavant une société d'économie mixte et qui est devenue une société publique locale ;
- les adaptations réglementaires relatives à l'interdiction formelle de fumer, que ce soit dans les véhicules ou dans les locaux de la STABUS, aussi bien au siège que dans la boutique avenue Gambetta ;
- la suppression de la mention à l'Offre SOLEIL qui n'existe plus et aux cartes CAB'AVANTAGE qui devraient disparaître au cours du premier semestre 2015 ;
- la possibilité, depuis que ce règlement avait été rédigé, d'accéder à la navette gratuite qui assure la desserte entre le parc-relais de la Place du 8 Mai et le centre ville. On peut y accéder désormais à la gare muni d'un billet de train valide.
- les horaires d'ouverture du siège de la STABUS.

Le Règlement Voyageurs actuel de la SA-SPL STABUS dispose que le titre de transport est « valable une heure sur tout le réseau, mais retour interdit sur la ligne d'origine ». Considérant que cette disposition est peu lisible, je vous demande de la modifier comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure.

Par ailleurs, je vous propose de modifier le Règlement Voyageurs avec toutes les précisions que je viens de vous indiquer aussi.

Il vous est donc proposé :

- d'adopter les termes du Règlement Voyageurs de la SA-SPL STABUS qui est annexé à cette délibération dans vos dossiers ;
- de m'autoriser à signer ledit règlement, règlement qui est synthétisé et affiché dans l'ensemble des bus qui assurent le transport des voyageurs sur le réseau.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Et dont tout le monde prend connaissance en montant dans le bus. Merci, Monsieur ROUME. Y a-t-il des questions là-dessus ? Pas de questions. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2015/14 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous n'avons plus de délibérations.

## **DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **Décisions prises depuis le dernier Conseil du 12 décembre 2014**

Vous avez la liste des décisions prises par délégation. Y a-t-il des questions sur ces décisions ? Non.

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions.

La séance est levée, et je vous souhaite une bonne fin de soirée.

**(La séance est levée à 22 h 50)**

---